

ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/22

1^{er} décembre 1999

(99-5220)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

original: anglais

MAROC

Déclaration distribuée par M. Mohammed Benaïssa
Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc,
Président de la neuvième Réunion ministérielle du
Groupe des 77 et de la Chine

La neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenue à Marrakech du 13 au 16 septembre, a été une occasion historique pour les membres du Groupe des 77 de se rassembler dans un esprit de solidarité, de coopération, et de partager leurs impressions concernant le développement. La réunion a aussi marqué l'aboutissement d'une longue réflexion conduite à Genève. Les Ministres des pays du G-77 ont exprimé leurs positions concernant une large gamme de questions qui se posent dans les domaines du commerce, du financement et du développement. Ce faisant, le Groupe est resté constamment conscient que la communauté internationale est sur le point d'entamer une série de rencontres vitales, qui pourraient et devraient déboucher sur une vision nouvelle de l'économie mondiale et sur une approche nouvelle à l'égard du développement dans son ensemble. La Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle est, bien sûr, l'une des plus importantes de ces réunions. D'ailleurs, un des aspects importants de la Déclaration de Marrakech voulait être, implicitement, un "message pour Seattle" dans lequel les Ministres du Groupe des 77 et de la Chine exposaient leurs vues concernant les questions qui seraient abordées à la Conférence de l'OMC.

Permettez-moi de condenser en quelques mots l'essentiel des résultats de la réunion de Marrakech. Dans leur déclaration, les Ministres ont cerné le contexte dans lequel leurs vues, leurs préoccupations et leurs objectifs devraient se situer. Ils ont souligné la relation complexe qui existe entre la mondialisation et le développement, et les déséquilibres inhérents à la structure des systèmes internationaux qui régissent le développement, le commerce et les financements.

Les Ministres indiquent que beaucoup de pays en développement ont rencontré des difficultés dans les efforts qu'ils ont déployés pour s'intégrer véritablement dans l'économie mondiale, et qu'ils ont souffert des répercussions de la mondialisation. Mais en même temps, ils considèrent que la mondialisation, si elle est convenablement maîtrisée et gérée, peut contribuer à jeter les fondations d'une croissance durable et équitable. Voilà donc ce qu'est l'approche fondamentale des Ministres à l'égard de la mondialisation - elle devrait être une force positive, à condition d'être pilotée.

Permettez-moi de vous présenter brièvement les points forts de ce Message pour Seattle. Les Ministres déclarent d'entrée de jeu qu'ils voient dans la libéralisation du commerce international dans le cadre des règles de l'OMC une force puissante et dynamique qui contribuera à accélérer la croissance et le développement. Ils affirment qu'ils sont fermement décidés à appliquer des politiques commerciales libérales et ouvertes mais en soulignant que ces politiques doivent intégrer la dimension du développement et que, dans le système commercial international ouvert qui en résultera, les profits devront être équitablement distribués.

Mise en œuvre

Une des grandes préoccupations des pays en développement est que les avantages du système commercial multilatéral actuel continuent d'échapper aux pays en développement et que la pleine libéralisation de secteurs présentant un intérêt particulier pour les pays en développement reste à la traîne. Il y a là, selon les Ministres, le danger que la confiance des pays en développement dans le système commercial multilatéral s'érode et que grandisse la tentation de se réfugier dans des politiques protectionnistes erronées. Pour les Ministres du G-77, le fait que beaucoup de pays en développement ne soient pas parvenus à concrétiser des avantages dans des secteurs qui les intéressent s'explique par l'incapacité des grands partenaires commerciaux de satisfaire pleinement et loyalement à leurs obligations, notamment pour ce qui concerne les textiles et les vêtements. Ils demandent donc instamment que la troisième Conférence ministérielle de l'OMC examine et résolve, à Seattle, la question de la mise en œuvre des Accords et des Décisions de Marrakech. En particulier, les dispositions spéciales et différenciées contenues dans les accords commerciaux multilatéraux de l'OMC, dont beaucoup reposent sur la clause de l'"effort maximal", qui sont pour la plupart restées lettres mortes, doivent être appliquées si l'on veut que les pays en développement recueillent les avantages escomptés.

En bref, les pays en développement souhaitent que les Accords de Marrakech soient pleinement mis en œuvre, dans la lettre et dans l'esprit, et aimeraient que des mesures soient prises à cet effet immédiatement, en commençant par les décisions qui peuvent être adoptées tout de suite à Seattle. Il convient de souligner à ce propos qu'ils se félicitent également du dispositif envisagé pour procéder à l'examen de la mise en œuvre des accords.

Agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, les Ministres ont pour objectif d'incorporer ce secteur dans les règles normales de l'OMC, mais en tenant compte des problèmes particuliers des économies en développement à prédominance agraire, des petits pays insulaires et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. On ne saurait trop insister par ailleurs sur le fait que la question cruciale qui se pose ici est celle de l'accès. Dans le monde réel, intégration signifie accès. Les Ministres exhortent donc les pays développés à s'engager fermement et catégoriquement à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement et à accorder un accès exonéré de droits et sans contingentement aux exportations des pays les moins avancés. Cela devrait se faire sans compromettre les engagements actuels des Membres de l'OMC concernant le système de préférences. Toute future négociation devrait étudier l'élimination des pics tarifaires et de la progressivité des droits de douane et introduire de nouvelles disciplines tendant à prévenir le recours abusif à des mesures telles que l'antidumping, les droits compensateurs et les mesures de sauvegarde, les réglementations sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, ainsi qu'à empêcher le retour manifeste à l'autolimitation des exportations. Le programme de travail relatif à l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles devrait être rapidement mené à terme pour que soient établies des règles simplifiées, harmonisées et plus transparentes.

Traitement spécial et différencié

Dans le contexte non seulement de l'agriculture mais du commerce en général, les Ministres se sont aussi déclarés convaincus que l'octroi d'un traitement différencié et plus favorable aux pays en développement est une nécessité. Cela devrait inclure l'assistance à fournir aux pays en développement pour les aider à surmonter les coûts de la transition et pour leur laisser le temps d'atteindre leurs objectifs de développement et de renforcer leur compétitivité.

Le concept de traitement spécial et différencié devrait lui-même être revu et renforcé pour prendre en compte les réalités nouvelles du commerce mondial et de la production mondialisée et

devrait aller de pair avec le renforcement des capacités, un accès renforcé aux marchés et les mesures que devraient prendre les pays industrialisés pour encourager leurs entreprises et leurs institutions à transférer leur technologie et leur savoir-faire et à investir dans les pays en développement.

Programme positif, questions nouvelles

Comme vous le savez, les pays en développement ont joué un rôle actif dans la préparation de Seattle, et ce n'est pas un hasard. À Marrakech, les Ministres ont déclaré qu'ils poursuivront collectivement un programme positif en vue des futures négociations commerciales multilatérales et que ces négociations devraient aussi réserver une attention particulière à des questions telles que le transfert de technologie, des sauvegardes à prévoir pour les pays en développement, le crédit à accorder pour les mesures de libéralisation autonome, le financement des exportations, les marchés des produits de base et l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral à des conditions équitables. Les Ministres ont en outre déclaré que les négociations devraient rendre opérationnelles les dispositions contenues dans l'Accord sur les ADPIC concernant le transfert de technologie, au bénéfice réciproque des producteurs et des utilisateurs de connaissances technologiques, et s'efforcer de concevoir des mécanismes garantissant une protection équilibrée des ressources biologiques ainsi que des disciplines visant à protéger les savoirs traditionnels; elles devraient donner aux pays en développement la possibilité de recourir, dans le cadre de l'Accord sur les MIC et de l'Accord sur les mesures compensatoires, aux mesures nécessaires pour appliquer leurs politiques de développement, de diversification et de valorisation de leurs exportations.

Normes du travail

Je préciserai d'emblée que les Membres du Groupe des 77 et la Chine reconnaissent unanimement l'importance des normes en matière de travail et du bien-être des travailleurs en général dans le monde entier. C'est là à l'évidence un aspect important du développement. Le Groupe des 77 est donc prêt à discuter de ces questions et désireux de le faire. Deux choses toutefois doivent être soulignées.

Premièrement, comme l'ont explicitement déclaré à Marrakech les Ministres du G77 et de la Chine, les pays en développement s'opposent énergiquement à ce qu'un lien quelconque soit établi entre les normes du travail et le commerce. En second lieu - et cela découle logiquement du premier point - la question des normes du travail devrait être traitée par les organisations internationales compétentes et non par l'OMC. Nous ne faisons là que souscrire à la position adoptée dans la Déclaration ministérielle de Singapour. Permettez-moi simplement de rappeler que, sur la question des normes du travail fondamentales, la Déclaration a clairement indiqué que l'Organisation internationale du travail était l'organe compétent pour étudier et fixer ces normes. Telle est la position du Groupe des 77 et de la Chine.

Bien entendu, lorsque nous discuterons des normes de travail à l'OIT, nous nous fonderons sur le principe, également convenu à Singapour, que l'avantage comparatif de certains pays, en particulier de pays en développement à bas salaires, ne doit en aucune manière être mis en question.

Autres questions

Concernant l'OMC elle-même, les Ministres demandent qu'elle soit une organisation universelle et qu'une assistance soit fournie aux pays en développement qui souhaitent y accéder. Ils font valoir qu'il faudrait offrir aux pays en développement des conditions qui n'excèdent pas les engagements des pays en développement et des PMA Membres de l'OMC ou qui en diffèrent. Ils soulignent que la procédure d'accession doit être transparente, simplifiée et accélérée et qu'elle doit être conforme aux règles et disciplines de l'OMC.

Enfin, les Ministres reconnaissent l'importance de l'intégration régionale et sous-régionale. Ils considèrent que ces arrangements facilitent les échanges et les flux d'investissement, les économies d'échelle, la libéralisation de l'économie et l'intégration de leurs membres dans le jeu des relations économiques internationales dans le cadre d'un régionalisme ouvert, leur permettant d'évoluer vers un système multilatéral plus ouvert.
